

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Phase 2 de la réouverture progressive des écoles de l'agglomération

Dans le strict respect du protocole sanitaire et suite à la réouverture partielle des écoles le 14 mai dernier, Mont de Marsan Agglo poursuit le travail pour élargir progressivement l'offre de service à destination des familles et permettre ainsi au plus grand nombre de reprendre le chemin de l'école. Les élus de l'agglomération ont acté les décisions suivantes, pour une mise en œuvre à compter du mardi 2 juin :

#### Concernant l'offre scolaire :

- 31 nouvelles classes seront mises à disposition pour l'accueil d'élèves (soit 82 classes au total dans l'agglomération). Les directeurs de chaque école communiqueront directement auprès des familles les conditions précises d'accueil des nouveaux élèves dans les prochains jours.
- Compte tenu des conditions sanitaires et des restrictions que cela peut représenter pour l'apprentissage de la vie en collectivité, les écoles maternelles ne rouvriront pas jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- L'école de l'Argenté restera fermée jusqu'à la fin de l'année scolaire afin d'éviter la cohabitation entre les travaux de rénovation actuels et les consignes sanitaires strictes.

#### Concernant l'offre périscolaire :

- Dans toutes les écoles ouvertes, un accueil périscolaire sera mis en place le matin et le soir sur de nouveaux horaires pour l'ensemble des élèves fréquentant le temps scolaire (horaires à retrouver sur l'Espace Famille ou sur site).
- Bien que les équipes veillent au maximum à limiter le brassage des groupes classes constitués sur le temps scolaire, il pourra être possible sur le temps périscolaire. Ces éléments seront précisés aux familles.
- L'offre périscolaire du mercredi après-midi et les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) ne reprendront pas jusqu'à la fin de l'année scolaire.

#### Concernant la restauration scolaire :

- La distribution d'un repas froid équilibré, conçu par une diététicienne et produit par les agents de la cuisine centrale, est maintenue.
- Pour respecter les gestes barrières, les repas se prennent dans la classe ou dans une salle suffisamment spacieuse, voire à l'extérieur si la météo le permet.
- Pour limiter au maximum le gaspillage alimentaire, les familles sont invitées à réserver les repas de leurs enfants dès à présent sur l'Espace Famille. À compter du 8 juin, tout repas non réservé dans les délais sera facturé au tarif prévu à cet effet, soit 4,70€ le repas.

#### Concernant l'offre extrascolaire :

- L'offre scolaire et périscolaire étant désormais stabilisée au 2 juin, les équipes vont pouvoir préciser les hypothèses de travail émises pour les vacances d'été. L'organisation sera affinée en fonction des précisions à venir du ministère de la Jeunesse.

Les services communaux et communautaires restent mobilisés pour assurer les meilleures conditions, sanitaires et humaines, d'accueil des enfants. Pour toute question, le Guichet Education se tient à la disposition des familles par mail ([guichet.education@montdemarsan-agglo.fr](mailto:guichet.education@montdemarsan-agglo.fr)) ou sur son site Internet, l'[Espace Famille](#).